CONVERSATION
SUR
LOUIS XVI,
ENTRE

PITER GOODMAN, Anglois et voyageur,

ET

GUILLAUME FRANC-HOMME, *dit* la Raison, François, et ancien grenadier.

La conversation est sur la route de Chartres.

Il semble à cent gredins, dans leur petit cerveau,
Que pour être imprimés et reliés en veau,
Les voilà dans l'état, d'importantes personnes;
Qu'avec leur plume, ils font les destins des couronnes.

Moliere, scene 3e. du 4e. acte des Femmes savantes.

A DOUVRES,
Et se trouve à Paris,
Chez les vrais défenseurs du Roi.
Premier janvier 1793, l'an 5e. des ingrats.

A Messieurs Robespierre et Dorat-Cubieres, habitants de la plus ingrate des villes de tout le globe.

MESSIEURS,

Piter Goodman, écuyer, a beaucoup voyagé dans votre pays : il y a appris que l'un de vous veut faire assassiner son roi, et près de trois cens mille personnes, et que l'autre est un mauvais plaisant, et géolier de S. M. très-chrétienne.

Dans une conversation où les scélérats et les ingrats, Messieurs, jouent un rôle distingué et mérité; vous Robespierre, nourri dans vos jeunes ans par un ecclésiastique, ce qui vous a engagé à faire massacrer des prêtres; et vous Cubieres, alimenté, élevé et placé successivement par le grand-aumônier, par Mgr. comte d'Artois et par le roi de France, permettez que Piter vous fasse l'hommage des réflexions auxquelles vous et vos pareils avez donné lieu.

Dieu damne vos yeux et votre ame, scélérats, après qu'un tribunal légitime, dans des momens d'ordre, vous aura cassé les os.

Piter est avec justice,

MESSIEURS,

De vos atrocités,

Le plus indigné connoisseur,
PITER GOODMAN, squaire.

Douvres, 1 *janvier* 1793.

Nota. Le 1 avril, Piter attend Cubieres à Douvres, avec les armes favorites des braves Anglois, à la premiere auberge de la grande rue, vis-à-vis un baigneur.

CONVERSATION
SUR LOUIS XVI.

L'Anglois. Bon jour, Monsieur.

Le François. Ah ! bon jour, Monsieur, sacredié, vous êtes étranger; oh! je vois cela, moi.

L'Anglois. Oui, Monsieur, je suis Anglois; je voulois vous demander si c'est la cité de Chartres que j'apperçois devant moi, et si je suis dans la vraie route.

Le François. Oui, f. . . . vous y êtes : si vous voulez, nous allons marcher de compagnie; vous m'avez l'air d'un Anglois bien revenant.

L'Anglois. Vous êtes civil. Pourriez-vous me dire ce que c'est que ces gens en armes qui courrent la contrée ?

Le François. Mille bombes ! millions de double grenade, ne m'en parlez-pas! ce n'est pas à tous ces b. . . . là que j'en veux le plus, car c'est un sacré salmigondi, mêlé de brigands et de bonnes gens, à qui on a dit de taxer les bleds, et ils le font en aveugles. Mais j'en veux de toute mon ame à ces j. . . f. . . qui envoient des agitateurs et des prêcheurs partout, pour faire faire toutes sortes de manigances qui mettent le royaume sans-dessus dessous, font cacher et disparoître l'argent, accablent d'impôts, assurent l'impunité aux bandits, forcent les gens bien intentionnés à se taire, et nous ravalent dans tout l'univers, où l'on assure que nous passons pour des insensés et des assassins.

L'Anglois. Hem ! il en est quelque chose.

Le François. Tour-à-tour, depuis quatre ans, on crie, états-généraux, assemblée nationale, constitution, serment, conservation de la monarchie, régénération, liberté, égalité, dénonciation, législation, convention nationale, déchéance;

enfin, oubliant tout ce qu'on a juré au roi et à la constitution, on finit la b. . . . de farce par déclarer la république, et ôter la couronne à ce pauvre cher prince, dont on veut nous persuader que nous voulons la mort. Sac à corbleu ! je voudrois voir tous ces f. . . . gueux de manœuvreurs de paroles traînés au fin-fond des enfers, par autant de diables, comme il faudroit de puces de chien pour sonner les cloches de ce grand clocher que nous voyons. Ah ! millions d'escadrons, si Louis XVI eût monté à cheval la premiere fois que les factieux s'oublierent à Versailles ! mais ce n'est point à moi à le blâmer. Pour la vie, je suis un bon François qui respecterai, comme je le dois, et comme tout le monde auroit dû faire, la religion, le roi et les loix, sous lesquels Dieu m'a fait naître.

L'Anglois. Je vois, Monsieur, que vous n'êtes pas partisan de la république.

Le François. Tenez, Monsieur l'Anglois, je n'ai jamais été qu'un grenadier; j'ai servi sous Louis XV et sous Louis XVI; j'ai toujours obéi à mes officiers; on citoit dans tout le régiment la *Raison*, pour aimer son devoir et l'honneur; aussi avois-je la tranquillité dans l'ame. Une fois, en 1786, je désertai, je ne sais f. . . . pourquoi; des loix adoucies par Louis XVI, m'ont sauvé de la mort; j'en ai été quitte pour un mois de prison, en exprimant chez un commissaire des guerres, des manieres de regrets. A la révolution, j'ai tout envoyé au foutard, et je n'ai rien voulu être : le soldat de l'honneur n'est point propre à la sédition; le grenadier qui aima son roi, ne peut, ni ne doit seconder des factieex. --- Mais vous, Monsieur, qui êtes d'un pays où l'on songe plus creux, et qui voyagez en philosophe il y a apparence, dites-moi à la bonne franquette, ce que vous pensez de nos trois ou quatre révolutions, et de toute cette révolte guidée par ce duc d'Orléans, indigne parent et sujet rebelle.

L'Anglois. Mon ami, un étranger, et tout honnête homme, dans quelque pays qu'il soit, doit raisonnablement se conformer aux loix du moment, bonnes ou mauvaises, et prudemment s'abstenir d'en parler.

Le François. Et n'en pense pas moins, n'est-ce pas ? f. .. vous pouvez parler hardiment de tous les décrets. Les belles f. . . . loix que nous avons ! et quelles sont-elles ? Le

diable, avec son grimoire, ne pourroit les définir; et leur sacré, république ! J'ai bien entendu parler d'une ville, d'un petit pays, ou d'une population peu nombreuse, en république; mais 24 millions d'ames au milieu de puissants potentats de l'europe. Ces b. . . . là, avec tous leurs sacrés projets, me scient le dos avec un canon.

L'Anglois. Il est assuré que le gouvernement paternel d'un monarque, convient mieux que tout autre, sur-tout à un peuple nombreux, et à des François.

Le François. Tenez, f. . . . encore une ratelée, et j'espere, après cela, que vous voudrez bien jaser. On a suivi un rond vicieux; on a fait la guerre à Dieu, au roi, aux princes, aux généraux, aux ministres, aux militaires fideles, au clergé et à la noblesse, qui étoient l'appui des pauvres; aux châteaux, que l'on nous flagornoit que les gentilshommes brûloient eux-mêmes; on a avalé notre or, notre argent, les domaines du roi et du clergé, les biens des religieux et religieuses, les dépôts publics, les trésors des églises et des palais, et toutes les ressources de l'état dont on a augmenté les dettes; on a agité nos colonies, et fait fouetter, étrangler et scier les blancs par les noirs et mulâtres, qui éventroient les blanches, et jettoient leurs entrailles et leurs enfants aux pourceaux; on a fait fuir les riches; on a ruiné le commerce; on a mis la zizanie et la méfiance parmi tous les François; on a détruit la discipline militaire; on a applaudi aux délations; la volonté des jacoquins nous a attiré tous les peuples pour ennemis, par la déclaration de guerre à l'empereur; déclaration qu'ils veulent, les sacrés b. . . . de vauriens, rejetter sur le roi, comme la journée du 10 août, manquée le 29 juillet, et conspirée à Charenton par une f. . . . dégoutante minorité des plus scélérats, comme on peut le lire dans le moniteur, n°. 306, que j'ai dans ma poche; tenez, lisez le discours de Barbaroux, député et jacoquin.

L'Anglois. Je l'ai lu.

Le François. A la bonne heure... Enfin on a mis les pauvres contre les fermiers; voilà le b. . . . : de rond fini; après bien des malheurs, depuis le roi jusqu'au plus pauvre, ne serons-nous pas assez sages pour ne pas augmenter nos maux, et revenir à notre religion et à notre ancien gouvernement;

mais les sacrés b . . . . . de scélérats, qu'un million de tonnerre les écrase, craignant d'être pendus, payeront tant tous les étourdis et tous les mauvais sujets, que je crains bien qu'on les défendra encore. Grand Dieu! quel aveuglement de se battre pour des factieux, des scélérats, des enragés!

L'Anglois. Goddem! les habitans de votre France sont fous : je me déboutonne, puisque vous vous expliquez si franchement; vous m'avez parlé tout-à-l'heure da la journée du 10 août, dont on fait un crime à Louis XVI : j'ai vu sur les murs de Paris, tapissés d'affiches, cent réclamations de Pétion, Merlin, Chabot, Robespierre, et de tant d'autres qui se disputent l'honneur des scélératesses de cette journée : ce n'est donc pas à votre roi qu'il faut en attribuer les dispositions, puisqu'il n'en est pas l'auteur, mais la victime. Louis XVI si plein de bonnes intentions, sur-tout pour les classes indigentes du peuple, remit le don gratuit à son avénement à la couronne.

Abolit les corvées.

Créa des administrations provinciales

Conçut le projet de détruire la gabelle,

Adoucit le tirage des milices et défendit de faire marcher les miliciens hors les cas nécessaires.

Améliora le sort des curés à portion congrue.

Donna des ordres pour rendre les hôpitaux plus salubres.

Adoucit les peines contre les déserteurs.

Défendit la question.

Donna ordre de traiter plus humainement les criminels dans les prisons.

Porta souvent lui-même des secours aux pauvres.

Augmenta la marine et améliora le sort des matelots et des canonniers.

Logea dans son palais d'habiles artistes.

Rendit la liberté du culte aux protestans.

Le François. Eh bien! sacré mille f. . . . . il n'a fait que des j . . . f . . . . . . d'ingrats qui ont mis le comble à leur noirceur.

L'Anglois. Ce n'est pas tout, . . . depuis long-temps un déficit dans les finances se pallioit et ne se combloit pas; Louis XVI appella avec confiance les états généraux pour partager avec eux sa puissance et leur demander avis. -- Les députés mettent de côté les cahiers dont les provinces les

avoient chargés, méprisent ceux qui leur ont confié leur procuration, et leur roi qui les consulte; ils se font assemblée nationale. Méconnoissant la nation que d'autres fois ils flattent, ils déclarent qu'on ne peut leur retirer les pouvoirs, et qu'en eux réside l'autorité. Ils font accepter par force au roi, gardé à vue, une constitution contraire au serment libre de son sacre, contraire aux loix de l'état, et contraire à leurs cahiers qu'ils avoient juré de suivre avant de se rendre à leur destination. Cette premiere législation, nulle de droit et de fait, engendra la seconde, qui viola à chaque instant la constitution qu'elle avoit adoptée; et abandonnant lâchement son poste avant ses deux ans accomplis, fit place à la convention nationale; les membres de cette convention, parjures à leurs devoirs et à leurs sermens, méconnoissent monarque et constitution, et quoiqu'incompétens, déclarent la France république. Bien plus, voulant être à la fois législateurs, juges et parties, ils déclarent qu'ils peuvent prononcer sur les prétendus crimes du roi.

Le François. Comment ces f..... pieds plats et poudreux auroient, à la barbe d'Israël, l'impudence de juger Louis XVI !

L'Anglois. Je crois qu'ils l'oseront, et je ne puis concevoir de quel front des factieux, des parjures, des républicains qui, contre la constitution et contre Louis XVI, ont depuis long-temps manifesté leur opinion, oseroient avoir l'impudeur de l'interroger! Certes il auroit le droit de les récuser et de se taire; et sur quoi le jugeroient-ils? Est-ce sur ce qui s'est passé avant l'acceptation de la constitution? Mais l'acte constitutionnel et l'amnistie réciproque de septembre 1791 ont anéanti même les crimes, s'il en eût existé. Est-ce sur les faits postérieurs à l'acceptation de la constitution que le jugement doit s'étendre? Mais la plus forte peine seroit la déchéance; et puisqu'on a, à tort et à travers, constitué la république, cette peine, méritée ou non, se trouve déja portée; alors il ne peut y avoir deux peines, perte de la couronne et perte de la vie; *non bis in idem*. Les droits de l'homme, et la constitution à la main, Louis XVI ne peut être jugé; l'acte sillanagmatique entre la nation et lui s'y oppose formellement. Si l'on dit que la souveraineté du peuple n'a pu être aliénée par la constitution, c'est alors, ou accorder que tout ce qui s'est passé depuis quatre ans est nul, ou établir un arbitraire effrayant. Quel est le Fran-

gois, si le roi est ainsi jugé, qui puisse ne pas se dire : « de-
» main, sans crime, sur la plus frivole dénonciation, sur
» des écrits supposés, sans preuve, sans loi, ma tête peut
» être mise sur l'échafaud ? » Et la multitude aveugle pourroit se prêter à un tel événement ? Ce seroit donc, par un goût atroce de spectacle, qui justifieroit ce que disoit César il y a 1800 ans des habitans de ces contrées : *ils sont tigres et singes.*

Le François. Hem ! ce monsieur César rencontroit juste.

L'Anglois. Tandis que la plus saine partie de votre nation reste étonnée et intimidée, l'état se ruine ; on calomnie le roi, dépouillé et accusé à tort, et l'on dénature tous les événemens. Louis XVI n'avoit agi que pour le bonheur de ses sujets, et le plus grand nombre se taît devant le plus petit qu'on a égaré ; quelques personnes trompées et quelques brigands se prétendent la nation des trente-trois gouvernemens de l'empire François ; tantôt on fait tirer sur ces messieurs de la nation ; tantôt on les paye pour qu'ils applaudissent, sifflent, hurlent, dénoncent, incendient, assassinent, ferment ou ouvrent les églises, et exaltent de pauvres jeunes gens qui, quoiqu'on en dise, se font tuer en foule, sans savoir pour qui au juste ils se battent.

Le François. Tonnerre de dieu, si j'en sais rien aussi. Oh ciel ! tu ne foudroyes pas tous ces ligueurs, tous ces faux philosophes et leurs principaux bandits. F....., excusez si je vous interromps.

L'Anglois. La France, n'a guere si riche, avoit une capitale florissante qui devoit tout aux bienfaits des rois, aux dépenses et aux charités des grands, à une police exacte, et à l'affluence des étrangers ; maintenant cette ville s'appauvrit à vue d'œil, depuis qu'elle a adopté des roitelets arrivés par centaines en son sein modestement, et à grande hâte, pour piller et exciter au désordre : les Parisiens l'ont souffert, et paroissent par conséquent des complices qui aiment à s'abreuver de sang : les sections sont abandonnées à quelques poignées d'hommes, ou peu instruits, ou gagés, ou enragés, qui exposent l'ingrat Paris à être détruit, si le roi périssoit ; car il fermente dans les provinces une indignation contre le rôle de petite Rome que veut jouer Paris, contre ce qui s'y est fait, contre ce qui s'y passe et contre ce qui s'y projette ; d'une

autre part, les événemens de la guerre sont au moins incertains. Au reste, la justice des hommes peut reparoître ; celle de l'éternel ne peut être perdue. . . . L'Angleterre rougit encore de la mort d'un de ses rois assassiné avec des formes de chicane juridique. Le ciel vengea cette mort par la peste, la famine, des guerres, et l'incendie de la moitié de Londre. Cette leçon devroit profiter aux François malheureusement influencés par les clubs répandus dans leur patrie. Dieu seul est au-dessus d'un roi de France, et les désorganisateurs factieux ne détestent tant les prêtres et la religion romaine, que parce qu'ils enseignent avec leur divin législateur, *rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César, ce qui est dû à César.*

Le François. Bravo : je me doutois, f. . . . . bien que vous étiez un homme : j'ai tout entendu ; je comprends bien aussi l'article de la procuration ; si je donnois la mienne à un j . . . f. . . . . qui s'écartât de mes intentions, ce que lui et ceux qu'il commettroit, feroient, seroit nul, . . . Hélas ! dans quels extrêmes les François ont donné ! je sais bien moi que tout ce qu'on a fait, ne vaut pas un fétus et est de toute nullité ; mais allez-vous-en faire entendre cela à des hommes égarés et crédules ? Ils ont changé de chefs, qui ont plus de mauvaises qualités que les anciens et n'en ont pas les bonnes. Ces nouveaux venus brident le nez avec des phrases qu'on paye de toutes les richesses de l'état dévasté pour trente ans par des f. . . . . députés et municipaux ; la plupart des sacrenoms de morceaux de contrebande.

L'Anglois. Le mal est qu'on ait dit au peuple de grands mots qu'il n'entendoit pas, et qu'on lui ait parlé des droits de l'homme ; cela l'a séduit. Cependant l'homme n'a que des devoirs à connoître dès qu'il vit en société, et ses droits naturels baissent pavillon devant les devoirs sacrés et indispensables de la société, qui force chaque homme à aliéner de sa liberté dès qu'il ne veut pas vivre isolé,

Le François. Morbleu, il ne faut pas être sorcier pour comprendre cela ; mais ventre-saint-gris on radote tant depuis quatre ans, qu'on ne sait quel langage parler ; on est par ma foi comme des loups-garrous, comme des ames en peine.

L'Anglois. L'ouvrage des hommes ne peut être parfait ; par conséquent il n'y a pas de gouvernement qui le soit. La

France étoit le plus bel état du monde avec quelques abus : présentement elle est presqu'inhabitable, et livrée à un bien plus grand nombre d'inconvéniens. Quelques constitutions que se donnent les hommes, les abus y pullulent : on peut les diminuer, mais jamais les extirper ; il ne faut pas croire qu'on change le mode de gouvernement impunément : tel qui convient à un peuple, ne convient point à un autre par sa position, son caractere, ses usages, ses voisins, etc. etc. Tous les bouleversemens de la France auroient-ils eu lieu, si les riches et les gros propriétaires ne s'étoient pas éloignés des assemblées ? Que de reproches n'ont ils pas à se faire ?

Le François. Ah f . . . . . , je suis grandement satisfait de cette observation. Je le disois l'autre jour à cinq à six messieurs de mon endroit, qui se plaignoient gros comme le bras : « Par-là corbleu vous êtes malheureux, et vous le méritez » bien, leur dis-je. Moi, je vous trouve presque aussi cou- » pables que les factieux. Que n'allez-vous à toutes les » assemblées ? vous maniez bien la parole, vous avez de la » fortune, cela donne du poids aux bonnes raisons ; vous » verriez combien de braves gens dans le peuple, seroient de » votre bord, et combien petit seroit le nombre des f . . . . . » jacoquins et des brigands. Que ne venez-vous faire ren- » trer dans leurs b . . . . . . gueules les leçons que les scé- » lérats leur envoient toutes faites de la jacobiniere de » Paris ? »

L'Anglois. Vos raisons étoient fort justes. - . . Tout-à-l'heure vous parliez de la journée du 10 août ; j'en sais là-dessus plus que personne : l'atroce et infâme d'Orléans, l'hypocrite Pétion, Robespierre, neveu de l'assassin Damien, l'ex-capucin Chabot, l'impie Manuel, etc. etc. ont préparé cette journée en juillet à Charenton ; plusieurs affiches et discours en font foi, et il n'y a presque plus personne qui l'ignore : il est prouvé que Louis XVI avoit défendu de tirer, qu'il étoit à l'assemblée bien avant le feu occasionné par des coups de couteau donnés à des Suisses, et par la lecture que leur fit un officier municipal d'un décrett qui ordonnoit de repousser la force par la force ; et la tourbe imbécile des Parisiens s'en prendroit à son roi de cette journée ! Ignorans et crédules, ils ne voient pas que tout a été dit et fait pour pouvoir avec adresse se servir des événemens pour arracher Louis XVI du cœur des François.

Le François. Mille pétarades de Lucifer, que les scélérats ne s'y fient pas, l'amour des François pour leur roi n'est qu'engourdi par les flagonneries, mais gare dessous quand on verra clair.

L'Anglois. Philippe le roux, dont les émanations de l'ame sont plus virulenres que les pustules de son corps, s'asseoit au rang des prétendus juges de son roi, de son maître, de son parent : Dieu damne les yeux de cet abominable, s'il ose les tourner sur sa malheureuse victime, et s'il n'a pas assez de pudeur pour ne pas se retirer de l'assemblée dont une faction lui fait espérer la toute-puissance. . . . . Le chattemitte Pétion, d'après le décret de l'assemblée pour la défense du château, doubla les gardes, donna un ordre á Mandat, commandant général, et par dessous main et ouvertement dans des quartiers prêchoit l'insurrection aux sans-culottes : pour que l'ordre donné par lui à Mandat ne parût point, il le fit assassiner. . . . Les fastes de l'histoire conserveront tout ce qu'une révolte, aussi inconséquente qu'atroce, a eu d'horrible depuis quatre ans. Comment peindre les massacres faits, de dessein prémédité, dans les prisons, dans les hospices, dans les églises et séminaires les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. En dix-huit ans de regne votre infortuné monarque n'a pas laissé condamner par la justice autant de vrais criminels, comme il a péri d'innocens dans ces cinq journées souffertes tranquillement et impunément.

Le François. Mille pipes, quelle lâcheté! quelles chiennes d'horreurs! les Parisiens qui passoient pour si policés et si humains! Ah! pour peu je pleurerois! Vingt mille personnes détruites en cinq jours, presque tous innocens, et tous sous la sauvegarde de la loi!

L'Anglois. Que de passions! que de haines assouvies dans ces jours à jamais déplorables! je ne vous citerai que deux traits. L'impie Manuel, ennemi déclaré de la religion, du roi et de l'humanité, en vouloit au défenseur de la famille Mirabeau au sujet de l'attaque en spoliation contre lui : cet homme de loi est despotiquement arrêté et conduit en prison. Sa section, qui le connoissoit pour parfait honnête-homme, en étoit fâché. Arrivent les jours de massacres, les sections étoient assemblées ; un ami de l'homme de loi demande que quatre commissaires aillent le réclamer ; on y consent : soit crainte ou scélératesse, ils reviennent sans avoir pû, disent-

ils, pénétrer : même chose d'une seconde députation ; le tems passoit, l'ami de l'infortunée victime de Manuel, demande à être d'une troisieme ; on lui accorde : il arrive à la prison ; les trois autres, intimidés par le sang qu'ils avoient jusqu'à mi-jambe, refusent d'entrer plus avant : eh bien, leur dit-il, attendez-moi, je reviendrai bientôt : à travers les cadavres il parvient au tribunal sanguinaire, arbitrairement établi ; au nom de sa section il réclame son ami, défie qu'on puisse articuler rien contre lui et en répond : on lui rend, et son voisin Laurent arrêté en même tems sans sujet. Content de lui, il prend sous ses bras ces deux êtres qu'il vient d'enlever à la mort : après quelques pas il réfléchit au danger, et demande qu'un des juges l'accompagne jusqu'à la porte : on lui accorde sa priere ; un juge maçon et Auvergnat l'escorte, et lui dit pendant la marche, et en mauvais françois : « Si les sections agissoient toutes aussi bien que la » vôtre, il périroit bien moins d'innocens ». Manuel apprenant cette nouvelle le lendemain, pâlit de rage.

Le François. Que le diable emporte ce chien-là au fond de sa marmite. Comment se peut-il qu'un pareil b. . . . . . de scélérat existe, et soit un représentant de la nation françoise ?

L'Anglois. Voici un autre trait. Le municipal Panis avoit fait une reconnoissance de trente mille livres à un particulier ; quelques jours avant les massacres cet homme est arrêtè. Sa section ne sachant pas pourquoi, il est envoyé à l'hôtel-de ville, Panis y étoit, l'homme est conduit en prison. Le massacre d'une boucherie d'hommes arrive, aucun écrou n'existoit à l'égard de ce particulier ; on écrit à l'hôtel-de-ville ; le malheur veut que Panis reçoive le message : il répond que c'est pour affaire de sûreté de la patrie, l'innocent est massacré, et par des précautions Panis a gagné ses 30000 livres.

Le François. Oi, oi, oi, le f. . . . sacré matin ! il faut être un exécrable jacoquin, pour une pareille horreur. Dans quel b. . . . de tems vivons-nous ?

L'Anglois. Oh, mon ami ! si vous saviez combien la France est jouée, se laisse jouer et se détruit elle-même au grand plaisir de ses ennemis, vous jureriez, sans cesser, jusqu'à votre dernier moment. Imaginez-vous que depuis cent ans que

Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, les protestants, j'entends ceux des calvinistes qui sont les moins religieux, ont un projet de vengeance contre toute la maison de Bourbon. La guerre des Anglo-Américains, d'autre part, a piqué mon pays, qui peut avoir semé quelques millions au commencement de la révolte, dont à présent les Anglois ont horreur; les protestants, les presbytériens, les juifs, les gens de couleur, ont fourni, tantôt des fonds, tantôt des armes; le d'Orléans, la municipalité de Paris, les clubs des jacoquins, ont trouvé des ressources infernales dans les emprunts, et dans les coups de presse d'assignats, pour lesquels on a fait guillotiner quelques fripons subalternes : les factieux ont trouvé de grands moyens par les vols faits dans les maisons d'émigrés ou d'emprisonnés, dans les couvents, les églises, maisons royales, jusques dans les tombeaux, souillés et fouillés par leurs ordres, et enfin au garde-meuble, dont les plus précieux bijoux sont déja à Constantinople, pour tâcher, mais en vain, d'y gagner les sultanes et le visir. Semonville est chargé d'acheter, à quelque prix que ce soit, et de promettre de payer en or et argent, une isle, où les scélérats puissent se refugier. Le peuple a cru bonnement les trésors retrouvés, et que quelques guillotinés étoient les voleurs. Pauvre peuple! on te laisse ignorer les lettres, menaces et armements de trente princes souverains, et de plusieurs républiques; on te laisse ignorer que les Anglois ont déja envoyé dans l'escaut des vaisseaux de guerre; que les chambres assemblées en Angleterre viennent de déclarer qu'on ne pouvoit reconnoître la république françoise, ni une convention composée de factieux et d'assassins, et que le même jour dans Londres, on entendoit chanter universellement --ah! ça ira, ça ira, ça ira,
les jacoquins à la potence,
ah! ça ira, ça ira, ça ira,
le parlement les jugera.

Le peuple ignore que le fer, la fatigue et les maladies ont moisonné pour rien six cens mille jeunes gens; il ignore les mécontentements des départemens; on lui ment en tout et par-tout.

Le François. Sacrebleu; il faut être bien aveugle, pour ne pas voir tout ce f . . . trantran.

L'Anglois. comment tous les départements ne se mon-

trent-ils pas à la fois; une seule voix, un seul écrit justement fondé, devrait paroître tout d'un coup: tous devroient s'écrier: « Députés des trois assemblées, également révoltés
» contre le roi notre légitime souverain, et contre nous, vous
» n'êtes et ne fûtes jusqu'ici que des factieux, des scélérats
» et des désorganisateurs, qui avez accumulé de plus en
» plus crimes sur crimes; la constitution n'a pas prévu de pei-
» nes pour vos trahisons; mais la constitution, nulle et mons-
» trueuse, n'existe plus; nous sentons toutes les sottises de
» notre foiblesse, et repentants des malheurs dont gémit l'em-
» pire françois, nous retournons à notre roi et à son gouverne-
» ment, aux abus près qu'il nous a assuré, et que ses vertus
» nous assurent qu'il diminuera. Ainsi, scélérats, vous serez
» jugés suivant les anciennes loix existantes contre les re-
» belles, les assassins et les incendiaires; prévenez notre
» courroux, loups ravisseurs déguisés en bergers; fuyez au
» loin avec vos principaux clubistes; allez mettre à l'ordre
» du jour le massacre de l'univers, et prenez pour présidents
» ou consuls, les Robespierres, les Jourdan, les d'Or-
» léans, les Danton; serrez tous dans vos bras votre cher
» Thuriot, qui impunément promet hautement d'assassiner
» son roi, s'il n'est jugé. Hâtez votre départ, le peuple est
» las de vous avoir servi d'instrument, et d'avoir ajouté foi
» à vos impudents mensonges. Tremblez, monstres, les yeux
» s'ouvrent, l'anarchie va finir, la vengeance approche. . .
» mais il vous reste encore une autre ressource, il existe
» un Dieu et un roi cléments et bons; tombez à genoux,
» et méritez, par une prompte soumission, une diminution
» de peines : toujours Louis XVI fut un Henri IV par ses
» vertus, ne voulez-vous être que des Ravaillacs aux yeux
» l'univers? »

Le François. Oh, mon Dieu! mon Dieu! touche le cœur de ces viédases, et que cette b. . . d'engeance du repaire jacobite, laisse mon pauvre pays en paix.

L'Anglois. Une chose inconcevable, c'est de voir combien la morale est ignorée en france. Presque tous les individus y sont sans principes et sans fermeté d'ame; voilà pourquoi les scélérats ont trouvé des partisants et des prôneurs, et pourquoi il y a un si grand nombre de personnes égoïstes et insouciantes, qui préferent leur incertaine tranquillité à de très-legers dangers, en faisant leurs devoirs quelques instants.

Si la convention qui sent bien qu'elle ne peut juger le roi, au lieu de le rétablir, renvoyoit aux assemblées primaires à décider du sort du roi, que ceux des François qui ont droit d'y assister et d'y vôter, seroient coupables de s'en absenter. . . . . ah! que les enfants et les jeunes gens actuels qui ont vû leurs parents apatiques ou révoltés ridiculiser la religion, le roi et le gouvernement, feront un jour par leurs procédés, verser des larmes ameres à ces mêmes parents. . . . . et les militaires en France, si esclaves de l'honneur, qui a fait plus de fautes qu'eux? leur devoir étoit de protéger les lois, de défendre la religion, et leur roi, qui est leur chef plus immédiat qu'à tout autre; d'empêcher le désordre et le pillage, et de mériter l'estime qu'on leur refuse injustement, mais ordinairement dans les républiques. Vos valeureux ancêtres sans peur et sans reproche, ne portoient que l'épée ou glaive, mais ils savoient tous ce que vous ignorez la plupart, que c'étoit pour donner force à la loi légitime et reçue; *glevi*, en langue celtique parlée par grand nombre de vos peres, vouloit dire également glaive et force à la loi. Les militaires actuels n'ont-ils des armes que pour l'ornement et le pillage? l'honneur et l'ordre ne seroient-ils rien pour eux.

Le François. Sac à papier, que tout ce que vous dites est bien vrai et bien apostrophé à mon gré!

L'Anglois, Nous arrivons, continuez-vous au dela de chartres.

Le François. Non, j'y dois rester.

L'Anglois. Voyez-vous cet arbre de la liberté, il est bien décoré.

Le François. Belle f. . . . . b. . . . . de gaulle! c'est l'arbre de la licence, et cette chienne de pique, c'est pour faire fuir les honnêtes gens de peur de quelqu'accointance patriotique; et ce viedaze de bonnet de galerien, n'est-ce pas le signal de l'infamie, dû a tous nos scélérats et à leurs coupe-jarrets! et ce ruban aux couleurs de judas d'Orléans, chef et payeur d'anarchie; n'est-ce pas la marque du désordre!

L'Anglois. Très bien, Monsieur, oh! je ferai imprimer notre conversation à Douvre, parce qu'elle est vraie et à la portée de tous. Entrons dans ce cabaret, avant de nous dire adieu, je veux vous régaler.

Le François. J'y consens, il ne faut pas qu'un François sans le sol, fasse le fier. Si leur b . . . . de liberté et d'égalité qu'ils cornent aux oreilles des sots, continuoient enco-

un an, nous serions tous égaux en pauvreté et libres de mandier. Il n'y auroit personne pour donner, car les hommes généreux sont déhors ou ruinés. Quand les scélérats s'emplument, ils f . . . . . le camp aussi de leur côté de peur que le peuple n'ouvrant les yeux, ne les livre. Que d'argent ils ont fait passer aux banques de Londres, de Hollande et de l'Anglo-Amérique! - oh quand le peuple guérira-t-il de ses vertiges! combien de tems laissera-t-il calomnier, outrager, et tenir renfermé son roi, qui n'est ni criminel, ni jugeable? comment, on ne dira pas adieu à cette sacrée f . . . . . liberté qui fait trembler chacun pour sa proprieté et sa vie! au diable les premiers gibiers de potence, qui ont revé qu'avant eux on étoit esclave. C'est bien à présent qu'on l'est de toutes sortes de sacrées b . . . . d'inventions.

L'Anglois. Allons, buvons un coup avant de nous quitter, et ne parlons plus d'affaires; cela fait mal à l'estomach, tant il s'y trouve de choses répugnantes. Tapez dans la main: vous êtes un brave homme.

GOODMAN, squaire.

Songe symbolique du Correspondant de l'Anglois.

Sur l'air: *Que ne suis-je la fougere.*

Chacun dit que le mensonge
Accompagne le sommeil,
Que la foi du plus beau songe
Doit prendre fin au réveil;
Moi de tant gloser je n'ose pas,
Sur ce que je n'entends pas,
Et je crois à chaque chose,
Comme feus nos grands-papas.

Je rêvois l'autre nuitée
Devant moi voir une tour,
De corbeaux une nuée
En gardoit tout le pourtour.
Frappé de leur tintamare,
Je ne savois que penser,
Quand du milieu d'une mare
J'oüis un serpent siffler.

Il dresse une triple tête,
Puis fait un horrible bruit,
Bientôt deux chefs de la bête,
Par l'autre sont engloutis;
Cette troisieme distille
Un subtil et noir poison,
En fixant une famille
Aux fenêtres du donjon.

Plusieurs oiseaux de ténebres
Mêlés parmi les corbeaux,
Après mille cris funebres,
Voltigent dans les créneaux,
Tout-à-coup ils disparoissent,
En voyant une aigle, un lion,
Qu'un roi, qu'un peuple caressent,
En chantant leur union.

O vous tous que j'interpelle,
Vous devez juger l'effet
Que sur un François fidele
Un semblable songe a fait!
Puisse donc son doux augure
Ne se point anéantir!
Mon espérance future
Est de le voir s'accomplir.

Signé, CONTEMPORAIN.